

Mutations - Promotions

http://snu-ara.fr
 syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr
 04 72 71 52 47 - 04 72 71 12 80



N°2 - 2019

Commission Paritaire Locale Unique du 21 mars 2019

En ouverture de séance, **le SNU a rappelé sa <u>demande d'ouverture d'une négociation d'un accord prévoyant la</u> <u>compensation, sous forme indemnitaire, du jour de carence pour les agent-es sous statut public de pôle emploi.</u>**

Si une circulaire du Ministre de l'action et des comptes publics du 15/02/18 confirme bien que le jour de carence est « applicable aux fonctionnaires, personnels militaires, agents contractuels de droits publics... » donc aux agent-es sous statut public de Pôle Emploi. **Un accord salarial à La poste a décidé de compenser sous forme indemnitaire le jour de carence** pour ses fonctionnaires par « décision unilatérale **négociée** entre les partenaires sociaux et la direction de La poste ».

Qu'attend la Direction générale de pôle emploi pour s'en inspirer?



Félicitations aux 2 collègues qui ont pu réintégrer l'établissement. Et aux 3 collègues qui ont obtenu la mutation ou le changement de filière souhaités.



Les élu-es SNU soutiennent les 2 collègues qui sont en partage de voix. Pour le SNU, la mutation d'un-e agent-e sous statut public devrait être prioritaire sur la promotion d'un-e candidat-e de droit privé pour les postes de IV A.

<u>Mouvements locaux</u>: les élu-es sont informés que le directeur régional accède à la demande d'un 1 collègue et refuse pour 2 autres. A noter la belle mobilisation du collectif de Vaulx en Velin suite au énième refus de l'établissement à la demande d'un collègue pour lequel la direction avance des arguments fallacieux.



Candidatures irrecevables : les élu-es CPLU, oiseaux de mauvais augure ?

La direction n'informe même plus les agent-es sous statut public dont la candidature est irrecevable. C'est par nous que les collègues ont appris la (mauvaise) nouvelle. La direction a confirmé cette pratique en disant qu'elle avait reçu des réponses parfois irrévérencieuses des agent-es et a donc cessé l'envoi de l'information!

Le SNU a défendu les situations des collègues dont les candidatures sont irrecevables et a demandé qu'une solution soit trouvée lors des prochains mouvements. Continuez à postuler sur les postes, zones géographiques souhaitées même si le niveau d'emploi des postes diffusés ne correspond pas. C'est une façon de faire connaitre votre situation à la direction et de bénéficier de l'appui des élu-es CPLU.

Venez-vous informer lors de nos journées de formation syndicale – CFS- : 30 avril au CISL à Lyon-

14 mai à Clermont Ferrand

Prochaine CPLU 2^{ème}
mouvement le 16 mai
(Diffusion de postes courant avril).

Vos Élues: Catherine ALBOUT (69) - Claudie DUPRÉ (03) – Hervé Michelas (07) - Cathie SEBASTIAN (26)